



Embrayage cassé après 2 mois de vente

Par Ayoub96

Bonjour ,

Je me permets de vous contacter afin de solliciter votre aide pour un renseignement juridique concernant un litige m'opposant à un vendeur professionnel de véhicules d'occasion

Le 28 Avril 2025, j'ai acheté un véhicule d'occasion auprès de ce professionnel. Or, moins de deux mois après l'achat et moins de 1000 km parcouru, le véhicule est tombé en panne et est devenu totalement inutilisable en raison d'un défaut d'embrayage. Le véhicule est immobilisé depuis le 1er juillet 2025, et se trouve encore chez un garagiste, en attente d'une solution.

J'ai immédiatement contacté le vendeur par e-mail et lui ai envoyé un courrier recommandé avec accusé de réception le Vendredi 11/07/2025 pour le mettre en demeure d'intervenir sous 8 jours. Je lui ai déjà demandé depuis le 1er jour de panne de résoudre le problème à l'amiable mais aucune réaction de sa part face à ma situation urgente qui m'a bloqué pendant plusieurs jour et il refuse clairement de prendre en charge les frais sous prétexte que l'embrayage est une pièce d'usure mais je lui ai expliqué qu'une usure après 1000 km n'est pas une usure normal!

Du coup ,Je souhaite une prise en charge des frais de réparation, sur le fondement de la garantie légale de conformité (article L217-3 et suivants du Code de la consommation)

Je suis bien entendu disposer de tous les documents nécessaires :

- ? Copie du contrat de vente
- ? Carte Grise
- ? Justificatif de remorquage daté
- ? Courrier de mise en demeure
- ? Preuves de la panne (photos, vidéos)
- ? Devis signé
- ? échange avec le vendeur

Ma question est :

Vu que la voiture est laissé chez le garagiste depuis des jours inutilisable et je m'en sert bcp pour aller au boulot et tout. est ce que je peux réparer ma voiture une fois que les 8 jours de délai sont dépassés sans retour de vendeur et porter plainte après ? ou bien je ne dois pas encore toucher la voiture ? je ne sais pas qu'est ce qu'il prévoit la loi dans ma situation ?

Juste pour info : j'ai signalé ce litige en ligne sur le signalConso et je suis entrain de voir si je peux contacter un conciliateur de justice en parallèle

Merci d'avance

Par chaber

L'embrayage étant une pièce d'usure est très rarement pris en garantie. Quel est kilométrage du véhicule?

Si vous saisissez le conciliateur il faut absolument laisser le véhicule en son état.

Si vous avez une protection juridique je vous conseille de vous en rapprocher

Par Ayoub96

La voiture est achetée à 145275 km , le compteur au moment de panne est 146357km. Au debut quand je lui ai dit que j'ai commencé la reparation (exprès mais pas encore) Il m'a dit que je ne rembourse pas après la réparation mais quand je lui ai envoyé les photos datées d'ailleurs le mm jour il ne me répond plus . Ce n'est pas normal qu'un embrayage soit usé aussi vite que ça.

C'est quoi la demarche juridique svp , je suppose que je suis couvert par la garantie légale (ca fait deux mois que le panne est survenue) voiture hors service!

Par isernon

bonjour,

la durée de vie moyenne d'un embrayage est de 150000 km.

salutations

Par chaber

Isernon est optimiste. La durée de vie est entre 100.000 et 150.00 km

Par janus2

Bonjour,

Un embrayage ne rend pas un véhicule totalement inutilisable en un mois et 1000km.

Il est évident qu'il était déjà bien cuit au moment de la vente. Le vendeur doit prendre la réparation au titre de la garantie légale de conformité. Le véhicule a été vendu avec un embrayage défectueux, peu importe que ce soit une pièce d'usure. Il en serait autrement si le véhicule avait parcouru 25000km depuis la vente.

Par Ayoub96

Merci janus pour ce message ,

Effectivement, c'est ce que je pense aussi . Le

Vendeur qui est un concessionnaire professionnel ne veut pas prendre cette responsabilité et ma voiture est jettée chez le garagiste depuis deux mois semaines , j'ai pas encore fait la réparation, je lui ai envoyé un recommandé et je tente de contacter un conciliateur, mais je ne sais pas exactement quelle demarche à suivre sachant que j'ai tous les preuves y compris les mails de vendeur qui parle d'unemauvaise fois et indifférence.

Je ne sais pas si je peux reparer ma voiture et demander le remboursement ou bien je laisse le conciliateur décide car je l'utilise pour allee au boulot , il m'a vraiment bloqué ce vendeur!